

La Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT) émet des avis, fait des propositions et des recommandations.

Sa consultation est obligatoire mais l'autorité territoriale reste libre de la décision finale.

RAPPEL : l'avis de la F3SCT doit intervenir préalablement à la décision de l'assemblée délibérante et à la date d'effet.

Adresse mail : cst@cdg30.fr

Tout dossier arrivé au CDG passé la date limite sera présenté à la séance suivante.

Pour toute modification du calendrier, une actualisation sera mise en ligne sur notre site internet

Date prévisionnelle 2026 CST	Date limite de saisine 2026
Vendredi 17 avril 2026	Mercredi 1 ^{er} avril
Jeudi 11 juin 2026	Mardi 26 mai
Jeudi 10 septembre 2026	Mardi 25 août
Jeudi 19 novembre 2026	Mardi 03 novembre